

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté  
française du 15 juin 1998 portant nomination des membres  
des conseils supérieurs des hautes écoles**

**A.Gt 05-12-2000**

**M.B. 27-02-2001**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'article 79 du décret du 5 août 1995 fixant l'organisation de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles, et notamment l'alinéa 6 de l'article 79;

Vu l'arrêté du 20 janvier 1997 du Gouvernement de la Communauté française créant le Conseil général des Hautes Ecoles et les Conseils supérieurs des Hautes Ecoles, tel qu'il a été modifié le 7 janvier 1998, notamment les articles 18ter, 18quater et 18sexies;

Sur proposition de la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique,

Arrête :

**CHAPITRE Ier. - Disposition générale**

**Article 1<sup>er</sup>.** - Au sens du présent arrêté, on entend par «arrêté du 15 juin 1998», l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 juin 1998 portant nomination des membres des Conseils supérieurs des Hautes Ecoles.

**CHAPITRE II. - Du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur agricole**

**Article 2.** - A l'article 2, 1<sup>er</sup> alinéa, 5<sup>o</sup>, de l'arrêté du 15 juin 1998, les mots «M. Frédéric DELLA LIBERA» sont remplacés par les mots «M. Olivier EHRRY (F.E.F.)».

Au même article 2, alinéa 2, 5<sup>o</sup>, les mots «M. Malik VRANCKEN» sont remplacés par les mots «M. Vincent LEBEAU (UnECoF)».

**CHAPITRE III. - Du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur artistique**

**Article 3.** - A l'article 4, 1<sup>er</sup> alinéa, 5<sup>o</sup>, de l'arrêté du 15 juin 1998, les mots «M. Boris MOTTE» sont remplacés par les mots «M. John PITSEYS (F.E.F.)».

Au même article 4, alinéa 2, 5<sup>o</sup>, les mots «M. Olivier HISSETTE» sont remplacés par les mots «Mlle Aline DELHAYE (UnECoF)».

**CHAPITRE IV. - Du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur économique**

**Article 4.** - A l'article 6, 1<sup>er</sup> alinéa, 5<sup>o</sup>, de l'arrêté du 15 juin 1998, les



mots «M. Jean Christophe VASSART» sont remplacés par les mots «M. Stéphane HANREZ (F.E.F.)».

Au même article 6, alinéa 2, 5°, les mots «M. Cédric NANIOT» sont remplacés par les mots «M. Benoît DU CHAMPS (UnECof)».

#### **CHAPITRE V. - Du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur paramédical**

**Article 5.** - A l'article 9, 1<sup>er</sup> alinéa, 5°, de l'arrêté du 15 juin 1998, les mots «Mlle Anaïg TOUNQUET» sont remplacés par les mots «Mlle Catherine BRENEZ (UnECof)».

Au même article 9, alinéa 2, 5°, les mots «Mlle Emily HOYOS» sont remplacés par les mots «Mlle Magali BAECK (F.E.F.)».

#### **CHAPITRE VI. - Du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur pédagogique**

**Article 6.** - A l'article 12, 1<sup>er</sup> alinéa, 5°, de l'arrêté du 15 juin 1998, les mots «M. Régis DUJARDIN» sont remplacés par les mots «M. Benoît DU CHAMPS (UnECof)».

Au même article 12, alinéa 2, 5°, les mots «M. David BASSINE» sont remplacés par les mots «M. John PYTSEYS (F.E.F.)».

#### **CHAPITRE VII. - Du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur social**

**Article 7.** - A l'article 14, 1<sup>er</sup> alinéa, 5°, de l'arrêté du 15 juin 1998, les mots «M. Samuel DESMEDT» sont remplacés par les mots «M. Vincent LEBEAU (UnECof)».

Au même article 14, alinéa 2, 5°, les mots «M. Nicolas CHAPAUX» sont remplacés par les mots «Mlle Célia BROUHON (F.E.F.)».

#### **CHAPITRE VIII. - Du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur technique**

**Article 8.** - A l'article 17, 1<sup>er</sup> alinéa, 5°, de l'arrêté du 15 juin 1998, les mots «M. Laurent MONNIEZ» sont remplacés par les mots «M. Wilfried THIEULIN (F.E.F.)».

Au même article 17, alinéa 2, 5°, les mots «M. Rudi JOCQUEAU» sont remplacés par les mots «Mlle Catherine BRENEZ (UnECof)».

#### **CHAPITRE IX. - Du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur de traduction et d'interprétation**

**Article 9.** - A l'article 20, 1<sup>er</sup> alinéa, 5°, de l'arrêté du 15 juin 1998, les mots «M. Giuseppe RANDISI» sont remplacés par les mots «Mlle Aline DELHAYE (UnECof)».

Au même article 20, alinéa 2, 5°, les mots «M. Christophe DETHIER



sont remplacés par les mots «M. Laurent DUBOIS (F.E.F.)».

**Article 10.** - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.

**Article 11.** - La Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bruxelles, le 5 décembre 2000.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique,

F. DUPUIS